

Progrès réalisés en ce qui concerne les Lignes de conduite pour les ORGP issues de la réunion conjointe des ORGP thonières tenue à Kobe

Document soumis par le Secrétariat de la CCSBT

Le présent document résume les progrès réalisés par la Commission pour la Conservation du Thon Rouge du Sud (CCSBT) en ce qui concerne les « Défis et domaines clefs » et le « Travail technique pour coopérer entre les ORGP... », identifiés à la Réunion conjointe des ORGP thonières, tenue à Kobe, au mois de janvier 2007.

1^{ère} PARTIE - DEFIS ET DOMAINES CLEFS

1. Amélioration, partage et diffusion des données et des évaluations de stocks et de toutes autres informations pertinentes, y compris le développement de méthodologies de recherche, de manière précise et le plus rapidement possible

Le partage et la diffusion des données et des évaluations des stocks se sont progressivement améliorés au fil du temps, avant la réunion de Kobe et par la suite. La situation actuelle est décrite dans ses grandes lignes ci-après.

La base de données de la CCSBT est actualisée chaque année avec des données allant jusqu'à la fin de l'année précédente, 4 mois environ après la fin des activités de pêche de cette année. Les données sont immédiatement mises à la disposition des scientifiques de la CCSBT. Les composantes des données (prise, prise et effort, et taille) sont publiées 6-8 mois plus tard¹ par le biais du site Web de la CCSBT et du Système de suivi des ressources halieutiques (*Fisheries Resources Monitoring System - FIRMS*). Les données sont partagées, le cas échéant, avec les autres ORGP, et la CCSBT a déjà transmis les données relatives aux prises de thon rouge du sud à l'IOTC et à la WCPFC en 2009.

Le *Comité Scientifique Etendu* (ESC) élabore, chaque année, un rapport récapitulatif des évaluations des stocks, portant sur la biologie, l'état des stocks et la gestion du thon rouge du sud, lequel est transmis aux ORGP ayant un intérêt dans le thon rouge du sud, c'est-à-dire l'ICCAT, l'IOTC et la WCPFC. Une version dudit rapport est également publiée sur le site Web de FIRMS.

Les rapports de toutes les réunions scientifiques et officielles de la CCSBT, tenues au cours de l'année, sont publiés sur le site Web de la CCSBT, à l'issue de la réunion annuelle de la Commission. La publication est généralement réalisée 2-4 semaines après la réunion annuelle. A ce moment-là, les documents scientifiques soumis aux réunions sont disponibles sur demande².

2. Développement, si approprié, et application de critères et de procédures équitables et transparents pour l'allocation de possibilités de pêche ou des niveaux d'effort de pêche, incluant des dispositions prévoyant l'admission de nouveaux participants.

La CCSBT alloue des possibilités de pêche à tous les Membres et Non-membres coopérants sous forme d'une allocation nationale du Total de prises admissibles (TAC) global. La Convention stipule (dans son article 8(4)) que, lorsqu'elle décide de l'allocation du TAC, la CCSBT doit tenir compte de cinq questions spécifiques, conjointement avec d'autres facteurs que la CCSBT considèrera pertinents. Bien que la CCSBT tienne compte de ces questions lors de l'allocation du TAC, elle n'a pas développé de procédure formelle pour déterminer la taille des allocations. Par le passé, ceci a été réalisé par des négociations, et en prenant en considération les allocations passées, ou les prises réalisées dans le cas de nouvelles parties prenantes.

¹ 1-2 mois après la réunion annuelle de la Commission.

² Sauf si expressément spécifiés comme étant confidentiels.

3 Contrôles, y compris, le cas échéant, réduction de la capacité, afin d'assurer que la capture totale réelle, le niveau de l'effort de pêche et la capacité sont proportionnés aux possibilités de pêche disponibles en vue d'assurer la durabilité de la ressource des stocks de thonidés, tout en permettant un développement légitime des pêcheries des Etats côtiers en développement, en particulier les petits états et territoires insulaires en développement.

La CCSBT utilise actuellement le TAC comme la principale méthode de contrôle des prises de thon rouge du sud, mais certains Membres de la CCSBT ont également entrepris des programmes de réduction de la capacité.

En 2006, la CCSBT a pris conscience qu'il était probable que les prises de thon rouge du sud aient été fortement sous-déclarées au cours des 10 à 20 années précédentes. Toutefois, en réponse à ces conclusions, les changements apportés aux accords nationaux en matière de gestion de la part des Membres ont significativement réduit les possibilités de sous-déclaration des prises de thon rouge du sud, à partir de 2007. Ceci a également donné lieu à une importante réduction de la prise réelle de thon rouge du sud depuis 2007.

En plus des réductions des prises non-déclarées à la suite des changements apportés aux accords nationaux en matière de gestion par les membres, au mois d'octobre 2006, la CCSBT a également convenu de réduire le TAC global de plus de 20% pour trois années, à compter de 2007.

La CCSBT examinera le TAC global pour la prochaine période (qui pourrait être d'une ou de plusieurs années) à l'occasion de sa réunion annuelle d'octobre 2009.

4. Assurance que les mesures de gestion sont basées sur les meilleurs avis scientifiques disponibles et qu'elles sont cohérentes avec l'approche de précaution, en particulier au regard de l'établissement de mesures effectives de rétablissement des stocks et d'autres mesures visant à maintenir les stocks à des niveaux soutenables.

Le *Comité Scientifique Etendu* (ESC) se réunit chaque année et soumet un avis à la CCSBT sur les mesures requises. Cet avis sert de base scientifique aux mesures de conservation et de gestion de la CCSBT.

Comme cela est indiqué ci-dessus, le TAC global pour le thon rouge du sud a été établi par la CCSBT pour une durée de trois ans, à partir de 2007, et un nouveau TAC global sera examiné en octobre 2009. En vue de soumettre le meilleur avis scientifique à la CCSBT, une réunion technique extraordinaire se tiendra au mois de juillet 2009 pour actualiser le modèle opérationnel de la CCSBT, suivie d'une réunion de l'ESC en septembre 2009. En vue de ces réunions, de nombreuses réunions ont également été tenues en 2008 et 2009 (principalement à travers le web) pour identifier les meilleures séries de CPUE à utiliser, compte tenu des incertitudes passées liées aux prises et du changement probable des schémas de pêche à la suite des nouveaux accords nationaux en matière de gestion.

En ce qui concerne le rétablissement du stock, la CCSBT a organisé une réunion du Groupe de travail sur la stratégie et la gestion des pêches, au mois d'avril 2009, pour commencer à développer un projet de programme stratégique pour la CCSBT ainsi qu'une stratégie de rétablissement pour le stock de thon rouge du sud.

5. Assurance de l'application, à travers l'établissement de mesures MCS intégrées (suivi, contrôle et surveillance), lesquelles pourraient comprendre : VMS, observateurs, schémas d'arraisonnement et d'inspection, contrôles de l'Etat de port, mesures de l'Etat de marché, contrôles plus stricts pour le transbordement, suivi de l'engraissement du thon rouge et harmonisation de ces mesures entre les cinq ORGP thonières, selon le cas, afin d'éviter les doubles emplois et accroître l'efficacité en matière de coûts.

Avant la réunion de Kobe de 2007, les principaux systèmes de la CCSBT consistaient en un Programme de Documents Statistiques aux fins du suivi du commerce du thon rouge du sud, une Liste positive des navires, une Déclaration mensuelle des captures totales et une Déclaration des allocations des captures initiales et des captures finales par navire ou entreprise.

Au mois d'octobre 2008, la CCSBT a adopté des résolutions liées au suivi, au contrôle et à la surveillance (MCS) portant création d'un Programme de Documentation des captures (CDS), incluant le marquage de chaque spécimen de thon rouge du sud, un Système de surveillance des navires (VMS) ainsi qu'un Programme de suivi des transbordements.

Il est prévu que le CDS entre en vigueur le 1^{er} janvier 2010 ; la Section 8 comporte des informations détaillées sur cette question.

Le système de VMS de la CCSBT est entré en vigueur lors de l'adoption de la résolution au mois d'octobre 2008. La résolution de la CCSBT relative au VMS est harmonisée avec les mesures relatives au VMS de la CCAMLR, de l'ICCAT, de l'IOTC et de la WCPFC, dans la mesure où lorsque des navires relevant de la CCSBT réalisent des opérations de pêche dans la zone de Convention de ces ORGP, ces bateaux sont tenus de respecter les mesures relatives au VMS des ORGP pertinentes. Des informations complémentaires sur la résolution de la CCSBT relative au VMS sont disponibles à l'adresse ci-après :

www.ccsbt.org/docs/pdf/about_the_commission/Resolution_VMS.pdf

La résolution de la CCSBT relative aux transbordements est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2009. Ladite résolution se base sur les mesures de l'IOTC et de l'ICCAT relatives au transbordement en mer et inclut également des exigences concernant:

- Le suivi des transbordements en mer par les observateurs ;
- Un Registre des navires de charge qui sont autorisés à recevoir des transbordements en mer; et
- Des obligations en matière de notification et de déclaration par les navires de pêche, les navires de charge récepteurs et les observateurs.

Afin d'éviter la duplication et d'accroître la rentabilité, des Protocoles d'entente ont été signés entre le Secrétariat de la CCSBT et les Secrétariats de l'IOTC et de l'ICCAT, permettant au Programme de suivi des transbordements de la CCSBT d'opérer conjointement avec les programmes de l'IOTC et de l'ICCAT. Des informations complémentaires sur la résolution de la CCSBT relative aux transbordements sont disponibles à l'adresse ci-après :

www.ccsbt.org/docs/pdf/about_the_commission/Resolution_Transhipment.pdf

La CCSBT a discuté d'autres mesures de MCS, notamment les mesures du ressort de l'Etat du port, une Liste négative des navires et un régime de pénalisations pour les allocations nationales excédentaires. Néanmoins, la priorité a été accordée à la mise en œuvre des trois mesures susmentionnées (CDS, VMS, contrôles des transbordements). Des décisions doivent donc encore être prises sur les autres mesures.

6. Application de sanctions/pénalités suffisamment rigoureuses afin de décourager les membres et non-membres de s'adonner à la pêche IUU

La CCSBT dispose de mesures dissuasives de restriction du commerce en ce qui concerne la pêche IUU, en vertu desquelles les Membres et les Non-membres Coopérants ne peuvent pas accepter du thon rouge du sud capturé par un navire ne figurant pas dans la Liste de la CCSBT des navires autorisés.

A ses réunions de 2007 et de 2008, la CCSBT a discuté des propositions visant à la gestion des prises excédentaires ou des sous-captures des membres de la CCSBT, y compris des régimes de pénalisation. La CCSBT n'est cependant pas parvenue à un accord sur les détails de ce régime.

7. Développement et mise en œuvre de mesures plus rigoureuses visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche IUU, y compris des mécanismes d'identification et de quantification des activités de pêche IUU, basé sur des données commerciales et d'autres informations pertinentes, un système d'échange d'information sur la pêche IUU entre les ORGP et entre les Etats de pavillon, Etats de port, Etats de marché et Etats côtiers, la consolidation des listes positives et négatives, telle que décrite dans la Section II ici-bas, le contrôle effectif des ressortissants conformément à leurs obligations dans le cadre du droit international, l'identification du bénéficiaire réel et établissement du « lien réel » et la diffusion d'informations pertinentes au public.

Le principal objectif de la CCSBT visait au développement d'un programme de CDS, de VMS et de contrôle des transbordements, tel que cela est décrit aux Sections 5 et 8. Des discussions ont été tenues en ce qui concerne les mesures du ressort de l'Etat du port et les listes négatives mais des discussions approfondies sont requises à ce titre.

La CCSBT a poursuivi sa collaboration avec les autres ORGP thonières en ce qui concerne la liste consolidée des navires thoniers autorisés, laquelle est disponible sur le site Web Tuna-org.

8. Etablissement et mise en œuvre d'un système de suivi des captures à partir des navires effectuant la capture jusqu'aux marchés

Au mois d'octobre 2008, la CCSBT a adopté une résolution relative au Programme de Documentation des captures (CDS) en vue d'améliorer le suivi et la localisation des prises de thon rouge du sud. Il est prévu que le CDS soit mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2010. Le modèle des formulaires de CDS est en cours de révision et d'amélioration avant la mise en œuvre du programme.

Le CDS de la CCSBT inclut la documentation et le marquage de chaque spécimen entier de thon rouge du sud. Il enregistre les prises de thon rouge du sud lors du stockage dans les fermes, du débarquement de produits nationaux, du transbordement, d'exportation, de réexportation et d'importation.

Des informations complémentaires sur le CDS de la CCSBT sont disponibles à l'adresse ci-après :

www.ccsbt.org/docs/pdf/about_the_commission/Resolution_CDS.pdf

9. Examen des performances des ORGP thonières conformément à l'ANNEXE 1

La CCSBT a réalisé son évaluation des performances en 2008. L'évaluation des performances se composait de deux parties:

1. Une autoévaluation de la CCSBT, effectuée par un Groupe de travail sur l'évaluation des performances (PRWG), lequel était constitué d'un participant de chaque Membre de la *Commission Etendue* et d'un participant du Secrétariat de la CCSBT.

2. Un examen de l'autoévaluation de la 1^{ère} partie, effectué par un expert indépendant (S.E.M l'Ambassadeur David Balton, Etats-Unis).

Les deux parties de l'évaluation ont été publiées sur le site Web Tuna-org et sur le site Web de la CCSBT comme suit:

- www.ccsbt.org/docs/pdf/meeting_reports/ccsbt_15/report_of_PRWG.pdf
- www.ccsbt.org/docs/pdf/meeting_reports/ccsbt_15/PerformanceReview_IndependentExperts_Report.pdf

L'évaluation des performances a souligné les domaines dans lesquels la CCSBT a réalisé de bonnes performances, y compris l'inclusion au sein de la CCSBT, en tant que Membres ou Non-membres coopérants, de tous ceux réalisant des activités de pêche de thon rouge du sud, les récentes améliorations de la transparence du fonctionnement de la CCSBT, ainsi que la réalisation de la première évaluation des performances de la CCSBT.

L'évaluation a également identifié des domaines de faibles performances, dont la reconnaissance par l'autoévaluation que « les estimations de la raréfaction de la biomasse du stock reproducteur suggèrent qu'en termes de résultats, la gestion du thon rouge du sud par la CCSBT n'a pas été fructueuse ».

De nombreuses recommandations ont été formulées dans l'évaluation des performances. Celles-ci incluaient des recommandations visant à un changement dans certains domaines et au maintien du statu quo dans d'autres. Les recommandations issues de l'autoévaluation sont incluses dans son Résumé exécutif, qui est joint en tant que **Pièce jointe 1**. La **Pièce jointe 2** inclut un extrait des recommandations de l'évaluation indépendante.

La CCSBT a adopté une approche positive face aux recommandations de l'évaluation des performances : elle a déjà mis en œuvre des changements ou s'est engagée dans le processus de mise en œuvre de ces changements, en ce qui concerne une grande proportion des recommandations de l'évaluation des performances. Les diverses initiatives en cours sont décrites dans les autres sections du présent document.

10. Mise en œuvre d'une approche de précaution et d'une approche écosystémique à la gestion de la pêche, y compris l'amélioration de la collecte des données sur les prises accessoires fortuites et d'espèces non-cibles et l'établissement de mesures visant à minimiser l'effet défavorable de la pêche des poissons grands migrateurs sur les espèces ayant un lien écologique avec ceux-ci, en particulier les tortues de mer, les oiseaux de mer et les requins, en tenant compte des caractéristiques de chaque écosystème et des technologies utilisées pour minimiser les effets néfastes

Au mois d'octobre 2008, la CCSBT a adopté une recommandation visant à atténuer l'impact de la pêche de thon rouge du sud sur les espèces écologiquement voisines (ERS). Ceci inclut une recommandation en vertu de laquelle les Membres et les Non-membres coopérants de la CCSBT sont tenus de :

- Mettre en œuvre, dans la mesure du possible, les Plans d'Action Internationaux pour les oiseaux de mer et les requins ainsi que les Directives de la FAO pour la réduction de la mortalité des tortues de mer dans les opérations de pêche;
- Respecter toutes les mesures de conservation actuelles ayant force exécutoire, ainsi que toute mesure recommandée, concernant les espèces écologiquement voisines, de l'IOTC et de la WCPFC dans leurs zones des Convention respectives;
- Collecter et déclarer les données sur les espèces écologiquement voisines, en respectant

notamment les exigences pertinentes en matière de collecte et de déclaration des données de l'IOTC et de la WCPFC;

En outre, cette recommandation

- Autorise le Secrétariat de la CCSBT à collecter et échanger des données sur les espèces écologiquement voisines avec les Secrétariat de l'IOTC et de la WCPFC ; et
- Confirme que la CCSBT et /ou ses organes subsidiaires entreprendront une évaluation des risques auxquels sont exposés les espèces écologiquement voisines lors de la pêche de thon rouge du sud et que la CCSBT étudiera aussi comment ces risques doivent être atténués.

Le Groupe de travail sur les espèces écologiquement voisines de la CCSBT se réunira au mois de septembre 2009. L'ordre du jour de cette réunion portera sur l'évaluation des risques pour les espèces écologiquement voisines lors d'activités de pêche de thon rouge du sud, et inclura une recommandation visant à de futures analyses et à des accords liés à la collecte/au partage des données, susceptibles d'être requis aux fins d'une amélioration des estimations des risques.

11. Développement de la collecte des données, de l'évaluation des stocks et d'une gestion appropriée des pêcheries de requins relevant de la compétence des ORGP thonières

La gestion des pêcheries de requins ne relève pas du mandat de la CCSBT. La question de l'évaluation des risques et de la collecte des données est abordée à la Section 10 ci-dessus.

12. Recherche et développement de techniques visant à réduire la prise accidentelle de thons juvéniles dans les pêcheries thonières, notamment dans les opérations sous DCP

Les Dispositifs de concentration des poissons (DCP) ne sont pas utilisés dans les opérations de pêche de thon rouge du sud, et aucune mesure n'a donc été adoptée à ce titre.

13. Assistance en matière de renforcement adéquat des capacités, y compris en moyens humains, aux Etats côtiers en développement, en particulier aux petits Etats et territoires insulaires en développement, en vue du développement d'une pêcherie responsable, y compris par la participation aux réunions des ORGP et aux rencontres scientifiques, à la collecte des données de pêche, à l'évaluation des stocks, et à la mise en œuvre de mesures MCS

La CCSBT ne dispose pas de processus formel aux fins de l'assistance en matière de renforcement des capacités pour les Etats côtiers en développement.

Toutefois, en 2009, la CCSBT a organisé une session de deux jours à Jakarta afin d'aider les scientifiques et les gestionnaires indonésiens à comprendre le modèle opérationnel et les procédures de gestion de la CCSBT. En 2009, le Secrétariat de la CCSBT a également coopéré avec les Secrétariats de l'IOTC et de la WCPFC en ce qui concerne la mise en œuvre d'un programme de livre de bord pour les pêcheries indonésiennes.

Avant que l'Indonésie ne devienne Membre de la CCSBT, au mois d'avril 2008, la CCSBT a débloqué des fonds afin de permettre à des représentants indonésiens de prendre part aux travaux de ses réunions scientifiques et annuelles.

Finalement, deux Etats membres de la CCSBT (l'Australie et le Japon) ont fourni une grande assistance à l'Indonésie pendant plusieurs années en matière du suivi de sa pêcherie de thon rouge du sud.

14. Renforcement de la coopération entre scientifiques, experts pertinents et autres organisations de pêche pertinentes, éventuellement par l'organisation de symposiums ou de groupes de travail sur des sujets appropriés d'intérêt commun. Coordination de la programmation des réunions annuelles et des rencontres scientifiques, afin d'éviter leur simultanéité et de proposer un intervalle de temps adéquat entre les réunions scientifiques et annuelles et entre la soumission des propositions et les réunions annuelles

La CCSBT est un partenaire du FIRMS et du Groupe de Travail de Coordination des Statistiques de pêche (CWP).

Toutes les dates des réunions de la CCSBT sont publiées à la fois sur le site web de la CCSBT et celui de Tuna-org. Dans la mesure du possible, les dates sont programmées afin d'éviter des conflits avec les dates de réunions des autres ORGP. En général, quatre ou cinq semaines séparent les réunions du *Comité Scientifique Etendu* et de la *Commission Etendue* de la CCSBT.

II^{ème} PARTIE - LE TRAVAIL TECHNIQUE POUR COOPERER ENTRE LES ORGP DEBUTERA EN ABORDANT LES DEFIS SUIVANTS :

1. Harmonisation et amélioration des Programmes de suivi commercial et, selon le cas, développement des documents sur les captures, y compris les systèmes de marquage sur la queue, au besoin

La CCSBT a participé au Groupe de travail technique sur cette question, qui s'est réuni au mois de juillet 2007. Depuis lors, la CCSBT a convenu d'une résolution visant à mettre en œuvre un Programme de Documentation des captures de la CCSBT, incluant le marquage de chaque spécimen de thon rouge du sud. Il est prévu que cette résolution entre en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Veillez vous reporter à la 1^{ère} Partie, Section 8 ci-dessus pour tout complément d'informations.

2. Création d'un registre harmonisé des navires de pêche thonière, aussi exhaustif que possible (liste positive) et incluant l'utilisation d'un numéro unique et permanent pour chaque navire, tel qu'un numéro OMI. La liste positive devrait inclure les navires auxiliaires. Création d'une liste globale de navires IUU

Le Secrétariat de la CCSBT a poursuivi sa collaboration avec les Secrétariats des autres ORGP thonières en vue de:

- Soumettre des actualisations pour la liste positive harmonisée des navires thoniers qui est publiée sur le site Web Tuna-Org.
- Coopérer, avec les Secrétariats des autres ORGP thonières, aux travaux réalisés conjointement en vue d'établir un numéro d'identification unique des navires.
- Débloquer des fonds pour l'hébergement du site web Tuna-org en 2009.

3. Harmonisation des mesures de contrôle pour les transbordements

Le programme de la CCSBT relatif aux transbordements en mer est presque identique à celui de l'IOTC et de l'ICCAT. Grâce à une excellente coopération de l'IOTC et de l'ICCAT, le programme de la CCSBT a pu fonctionner conjointement avec les programmes de l'IOTC et de l'ICCAT, conformément à des Protocoles d'entente convenus à cet effet avec lesdites ORGP.

Veillez vous reporter à la 1^{ère} Partie, Section 5 ci-dessus pour tout complément d'informations.

4. Standardisation du format de présentation des résultats d'évaluation des stocks

Les ORGP thonières ont commencé à utiliser la « courbe de Kobe » pour soumettre certains résultats des évaluations des stocks de manière standard. La CCSBT n'a pas encore présenté ses résultats de cette forme mais se penchera sur cette question à la réunion du Comité scientifique de 2009.

Pièce jointe 1

Executive Summary from Part 1 of the CCSBT Performance Review (Self Assessment Report of the Performance Review Working Group)

The Performance Review Working Group made the following recommendations:

Status of living marine resources

The CCSBT, its members and cooperating non-members, should:

- support best endeavours of the Extended Scientific Committee to recreate historical catch and catch per unit of effort series for the fishery but give maximum priority to accurate reporting and validation of future catch and effort.
- make the maximum effort to implement the items which have been identified and prioritized by the Extended Scientific Committee in the CCSBTs Scientific Research Program (Attachment 9 of the SC12 Report).
- determine management objectives and rebuild strategy consistent with UNSFA requirements to guide future scientific assessments.
- develop and implement a strategy to address the impacts of southern bluefin tuna fisheries including the collection and sharing of data between CCSBT Members and Secretariats of other RFMOs.

Data collection and sharing

Unproductive effort should not be applied to measures to improve the poor data from the past. The prospects of success appear to be low. Effort must now be focussed on improving data collection and reporting through full and urgent implementation of the conservation and management measures adopted by the CCSBT at its annual meeting in 2006.

The CCSBT could improve its data collection and sharing by ensuring that:

- all Members and Cooperating Non-Members fulfil the current requirements, which are described Section 4.3.2.
- clear standards are set of the level of detail and the type of data provided by members, in order to ensure the science process has the information it requires.
- appropriate data which meets the minimum UNFSA requirements are collected from all Members and Cooperating Non-Members.
- Commercial confidentiality should no longer limit the access to data within the CCSBT. Members should make every effort to ensure that domestic constraints on data provision will not undermine the conservation and management efforts by CCSBT.
- Members and Cooperating Non-Members fully comply with the confidentiality agreements and provisions within the CCSBT.

Some RFMOs have adopted a process whereby members provided detailed information to the Secretariat who then does the necessary analysis and provides that information to members in an

acceptable format. This might be a process worth discussing further taking into account the cost-effectiveness especially because the CCSBT already has the advisory panel for its scientific process.

While ensuring that all data needs are met, harmonisation across five tuna RFMOs would help prevent duplication of reporting obligations, and streamline requirements through the use of appropriate data sharing mechanisms. There is an opportunity for the CCSBT to harmonise its data collection and sharing requirements with the other four tuna RFMOs.

It is worth noting here that despite the considerable work which the Secretariat and Members currently put into running and maintaining the TIS, it is at present of probably only limited value because the TIS does not incorporate all catches (*i.e.* domestic landings from commercial vessels and recreational catch). Further, there is not currently a way of independently verifying monthly or annual catch reports of Members and Cooperating Non-Members, although an expanded TIS as is being worked towards could fulfil this purpose. The implementation of a full catch documentation scheme is recommended for urgent implementation.

Quality and provision of scientific advice

It is recommended that the current structure of the Extended Scientific Committee, especially, the independent chairs and advisory panel, should be maintained.

It is recommended that, in the circumstances the CCSBT now finds itself in, scientific effort should achieve a better balance between southern bluefin tuna and ERS. In light of the requirement to focus on future information with which to assess the stock status of southern bluefin tuna, the number and skill sets of independent experts required in support of the scientific process should be reviewed. Further, the need for a management procedure for the fishery in the short term should be reconsidered in light of the alternative approach of periodic stock assessments using the agreed operating model.

Adoption of conservation and management measures

The CCSBT should continue to make conservation and management measures which are consistent with scientific advice from the Extended Scientific Committee.

The CCSBT should develop a strategic plan plus a management plan to implement minimum standards for the fishery.

Capacity management

No action is recommended in terms of capacity management other than for the Commission to take up with Indonesia the capacity for temporal and spatial closures in the southern bluefin tuna spawning ground.

Compatibility of management measures

The CCSBT's arrangements in relation to catch limits and national allocations are compatible between high seas and in areas under national jurisdiction. The CCSBT should continue to ensure that measures are compatible.

Fishing allocations and opportunities

The CCSBT's arrangements are satisfactory for the moment and do not need any amendment.

Once long term allocations are finalised among members, including the CCSBT 1 MoU, the CCSBT should consider moving to national allocations based on alternative principles, such as proportional allocations, rather than set tonnages.

Flag state measures

All members and cooperating non-members should continue to take all necessary actions to ensure compliance with conservation and management measures adopted by the CCSBT.

Port state measures

Bearing in mind the need to avoid duplication of effort, the “FAO Technical Consultation on Port State Measures” meeting which was held in Rome on June 23-27, 2008, provides the Commission with some guidance on a preferred model when considering implementation of any port state measure.

Monitoring, control and surveillance

As the CCSBT does not have its Convention area and southern bluefin tuna migrates into the other tuna RFMOs’ areas of jurisdiction, the CCSBT should cooperate with the other tuna RFMOs to optimise harmonisation; improve global effectiveness; and avoid duplication of work.

The CCSBT should prioritise the development of MCS in the context of a compliance plan.

Follow up on infringements

The CCSBT should, as a minimum, establish agreed rules on the treatment of overcatch (requirement of payback).

Ideally, the CCSBT should establish a range of penalties in relation to all conservation measures.

Cooperative mechanisms to detect and deter non-compliance

All Members and Cooperating Non-Members should submit their national reports to the CCSBT.

The CCSBT allocate sufficient time to the CC and the Extended Commission to allow them to complete both routine and development work each year.

Market related measures

The CCSBT should implement a CDS as matter of urgency.

Pending implementation of a CDS, all Members and Cooperating non-Members should be required to implement the TIS.

The CCSBT should monitor all market and port states and encourage compliance with CCSBT monitoring and trade measures.

Decision making

Consensus decision making does mean that some decision making is delayed but the Commission could also consider that some day to day operational decision making could be devolved to the Chair or the Executive Secretary (by unanimous decision of the Commission).

Dispute settlement

No recommendation.

Transparency

The CCSBT and its members should improve openness by better publication of the rules for observers. One possible option would be to put the information about the current arrangements to accept observers on the CCSBT website.

Relationship to Cooperating non-Members

No change is recommended.

Relationship to non-Cooperating non-Members

No change is recommended.

Cooperation with other RFMOs

There are significant opportunities for the CCSBT to work more closely with and to harmonise measures with other RFMOs, especially with the other tuna-RFMOs, and this should be a priority area for the CCSBT.

Special requirements of developing states

No change is necessary.

Availability of resources for RFMO activities

The Secretariat should maintain an efficient and cost effective operation.

The CCSBT should consider whether establishing a position at the Secretariat to provide policy and management advice would be a useful way of addressing the current gap that exists taking into account cost effectiveness of such post. For example, the CCSBT could request the Secretariat to come up with options for a priority management or policy issue for CCSBT to consider rather than relying on Members to table papers in an ad hoc manner as currently occurs. This new capacity, coupled with the direction and common vision which would be provided by a CCSBT strategic plan (and a management plan) could greatly improve the functioning and performance of the CCSBT.

Efficiency and cost effectiveness

The Secretariat has run efficiently and effectively. This should be continued.

**Extract of Recommendations from Part 2 of the CCSBT Performance Review
(Report of the Independent Expert)**

The bullet points below are extracts of the recommendations from the report of the independent expert.

For background and contextual information relating to these recommendations, please refer to the report, which is available at:

www.ccsbt.org/docs/pdf/meeting_reports/ccsbt_15/PerformanceReview_IndependentExpertsReport

General Comments

- ... the CCSBT faces some very substantial, immediate problems. It should nevertheless take a hard look at its Convention, compare it to more modern instruments, and seriously consider the need to amend or renegotiate it. If the CCSBT concludes that the time is not ripe to undertake such an initiative, it should nevertheless be possible to incorporate many of the modern standards for fisheries management into the work of the Commission in other ways, including through the adoption of additional conservation and management measures and updated Management Procedure.

Conservation and Management

General

- For southern blufin tuna, the most immediate need in the short term would be to develop the most accurate stock assessment possible in light of the uncertainties caused by the under-reported past catches, then to set catches (i.e., the global TAC) at a level that will allow the stock to rebuild. The CCSBT should take a precautionary approach in this regard: the greater the uncertainty of the stock assessment, the lower the TAC should be set.

Capacity Management

- ... the CCSBT should at very least implement the recommendations set forth in the FAO International Plan of Action on the management of fishing capacity.

Ecologically Related Species

- ... the CCSBT then must move promptly to reduce the impacts of southern blufin tuna fisheries on ecologically related species, including sharks, seabirds, sea turtles and other tuna species.

Data Collection and Sharing

- The recommendations contained in the Self Assessment to improve data collection and sharing appear to be sound. Two of them merit special mention.
 - ... there is a need for all of those RFMOs to harmonize their data collection and sharing regimes. The CCSBT should certainly participate in this effort.
 - ... which may improve the chances that the CCSBT can adopt its own comprehensive CDS in the near future. That should certainly be a priority goal.

Other

- The Self Assessment recommends that the current structure of the Extended Scientific Committee, independent chairs and advisory panel should be maintained. That would appear to be a sound judgment.
- The Self Assessment nevertheless also recommends that the scientific effort within the CCSBT structure achieve a better balance between its work on southern blufin tuna and its

work (so far very limited) on ecologically related species. That judgment, too, deserves support.

- The CCSBT should also move promptly to adopt and implement measures to minimize pollution, waste, discards or catch by lost and abandoned gear, as required of States Parties to the UNFSA.

Compliance and Enforcement

- ... the CCSBT should move to adopt a broader set of Port State Measures designed to prevent the landing and transshipment of illegal, unreported and unregulated southern bluefin tuna catches – including by vessels on the CCSBT authorized vessel list.
- ... despite the adoption in 2006 of a CCSBT resolution committing Members and Cooperating non-Members to adopt an integrated VMS system, the CCSBT still does not have such a system in place. The Commission should institute one promptly.
- ... The Self Assessment suggests that the absence of a CCSBT “convention area” means that implementation of boarding and inspection rules “would be complex because they would cover all oceans.” That is not a good reason for failing to have such rules, given the clear requirements of the UNFSA.
- ... The CCSBT should thus continue to move forward smartly toward the adoption and implementation of a full CDS.

International Cooperation

- ... The current CCSBT rules and procedures (Rule 3) on observers appear to create an unduly restrictive process to admit such observers that is not in line with other tuna RFMOs. ... As these rules are not in keeping with the spirit of current international fisheries governance frameworks, the CCSBT should consider modernizing Rule 3 of its rules of procedure.
- With respect to CCSBT’s efforts to cooperate with other RFMOs, the Self Assessment’s analysis and suggested course appears sensible. However, the CCSBT should add combating IUU fishing activities to the list of cross-cutting issues affecting all tuna RFMOs, as well as monitoring and regulating transshipment...

Financial and Administrative Issues

- The Self Assessment acknowledges that implementation of at least some of the recommendations it contains – such as a comprehensive CDS or a centralized VMS regime – would entail some expansion in the role of the Secretariat, which would in turn require additional resources. If the CCSBT does implement these recommendations, its members should make such resources available to the Secretariat.